



INFORMATIONS PERI ET EXTRASCOLAIRES

1/ RESTAURATION SCOLAIRE

Pour cette année scolaire, les repas de la cantine seront servis dans les nouveaux locaux de l'école de la Mer sous forme de self-service, pour les enfants des classes de primaires.

Les repas et menus seront confectionnés par les services de la mairie.

Le nouveau tarif du repas est fixé à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

Tarifs	Quotient Familial / QF
1,60 €	< 515
2,60 €	515 ≤ QF < 700
3,40 €	≥ 700

le règlement intérieur est téléchargeable sur www.latranchesurmer.eu

2/ ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire, situé dans l'enceinte de l'école de la Mer, ouvre ses portes pendant les périodes scolaires :

➤ Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h30. Un accueil est possible dès 7h30 sur demande.

Les tarifs sont fixés comme suit :

Tarif ½ heure	Quotient Familial
0,60 €	< 515
0,80 €	≥ 515

Le projet pédagogique et le règlement de la garderie sont téléchargeables sur www.latranchesurmer.eu

Pour la sécurité des enfants, nous devons mettre à disposition le personnel nécessaire.

C'est pour cela que l'inscription à l'accueil périscolaire est obligatoire. Tout enfant non inscrit que ce soit le matin ou le soir ne sera pas pris en charge. Cette inscription se fera pour la semaine entière et à la demi-heure et **au plus tard le vendredi à 16h00 précédent chaque semaine** (exemple : vendredi 20 janvier pour la semaine du 23 janvier au 27 janvier).

Toute inscription sera facturée, sauf si votre enfant n'est pas à l'école pour raison de santé.

Une inscription sur le portail famille est obligatoire

3/ ACCUEIL DE LOISIRS « L'îlot copains » / mercredis et vacances scolaires

L'accueil de loisirs reçoit les jeunes (de 3 à 11 ans) chaque mercredi et vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

Il est situé boulevard de la Petite Hollande à La Tranche sur Mer.

Le Directeur du Centre et son équipe d'animateurs diplômés, proposent aux enfants diverses activités, jeux, sorties, en application d'un projet pédagogique.

Périodes d'ouverture :

Ouverture tous les mercredis de 8h00 à 18h30

Petites vacances : Février, Pâques et Toussaint / de 8h00 à 18h30

Grandes vacances : Juillet et août de 8h00 à 18h30

l'accueil se fait dans le hall du bâtiment « l'îlot copains », le matin jusqu'à 9h30 maximum.

Informations complémentaires et inscriptions :

sur le portail famille / http://latranchesurmer.innoenfance.fr/portailFamilleLaTrancheSurMer/
et www.latranchesurmer.eu (rubrique Enfance Jeunesse)

**Personnes bénéficiant du tarif « résidents »**

enfants habitant sur la commune ou scolarisés sur la commune
 enfants dont le(s) parent(s) travaille(nt) à La Tranche
 enfants dont les parents possèdent une résidence secondaire
 petits-enfants dont les grands parents possèdent une résidence à La Tranche
 Pour les autres personnes, le « tarif hors commune » sera appliqué

Les tarifs sont fixés à compter du **1^{er} septembre 2023** comme suit :

	QF supérieur à 901	QF entre 701 et 900	QF entre 501 et 700	QF inférieur à 500	Tarif hors commune
Journée repas compris	11,80 €	10,30 €	8,20 €	6,20 €	13,40 €
½ journée avec repas	9,80 €	8,80 €	7,70 €	5,20 €	11,30 €
½ journée sans repas	7,70 €	6,70 €	5,70 €	4,60 €	9,30 €
Journée sans repas	9,80 €	7,70 €	6,20 €	5,70 €	11,30 €
FORFAIT SEMAINE	53,60 €	46,40 €	37,10 €	27,80 €	60,30 €
Mini-camp par jour (été)	24,20 €	19,60 €	17,00 €	16,00 €	27,30 €

Les inscriptions doivent se faire par le portail famille sur www.latranchesurmer.eu

Le règlement et le programme des animations sont également consultables
 Renseignements complémentaires :

Tel : 02 51 28 04 94 ou 06 23 36 52 07 (Directeur du Centre de Loisirs)
alsh@latranchesurmer.eu

4/ Modalités de remboursement – Transport scolaire 2023 / 2024

(inscriptions du 12 juin au 18 juillet 2023: <https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires>)

Le souhait de la commune de la Tranche sur Mer est de continuer à prendre en charge la part famille pour les élèves du primaire et du collège résidant la commune. Afin de procéder à l'émission des mandats pour votre remboursement, vous voudrez bien nous remettre :

- **Une facture acquittée** que vous pourrez demander auprès des services de la Région par mail aleop85@paysdelaloire.fr,
 - **Un RIB** de votre banque,
 - **Un certificat de scolarité** (uniquement pour les collégiens).

Les justificatifs sont à envoyer soit par courrier à la mairie (service comptabilité), soit par mail transport.scolaire@latranchesurmer.eu

Merci de nous transmettre vos justificatifs **avant le 31 octobre 2023**, pour un remboursement courant novembre 2023. Les justificatifs reçus après le 31 octobre 2023 et pour les familles qui ont fait le choix de payer le transport en 3 fois, le remboursement de la commune n'interviendra qu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024 (fin juin environ).

Nous rembourserons uniquement l'année scolaire en cours

MODALITES DE PAIEMENT DE VOS FACTURES (pour restauration scolaire, accueil périscolaire et de loisirs)

Une facture unique est adressée tous les mois par mail, et établie en fonction des états de présence des enfants.
 (Report des factures le mois suivant si elles n'atteignent pas les 15€)

- **par prélèvement automatique.** Pour les nouvelles demandes, transmettre un Rib et remplir un formulaire d'autorisation.
- **par internet** en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr
- **par virement** sur le compte du Service de Gestion Comptable Sud Vendée Littoral
- **en espèces** (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé
- **par chèque** à l'ordre du SGC (Service de gestion comptable) Sud Vendée Littoral/ 20 rue des Blés d'Or/ 85407 Luçon Cedex

Informations quotient familial

La ville de La Tranche sur mer met à jour le quotient familial, courant du mois de janvier pour l'année en cours (selon délibération), et à la demande de la famille si d'éventuels changements de situation (familiale, professionnelle...) interviennent en cours d'année.

Informations complémentaires et inscriptions :

sur le portail famille / <http://latranchesurmer.innoenfance.fr/portailFamilleLaTrancheSurMer/>
 et www.latranchesurmer.eu (rubrique Enfance Jeunesse)